



HAL
open science

La transmission de la "nature" et du "rural" dans la ville: le cas de Tours

Hélène Noizet

► **To cite this version:**

Hélène Noizet. La transmission de la "nature" et du "rural" dans la ville: le cas de Tours. *Études rurales*, 2005, 175-176, pp.109-128. halshs-00080591

HAL Id: halshs-00080591

<https://shs.hal.science/halshs-00080591>

Submitted on 19 Dec 2006

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Hélène Noizet, maître de conférences en histoire médiévale, université de Paris-1, LAMOP.

La transmission de la "nature" et du "rural" dans la ville : le cas de Tours

Résumés :

L'étude, dans la longue durée, des modes de transmission des informations spatiales sur le site de la ville de Tours atteste l'importance du rôle des chenaux fluviaux et du parcellaire rural dans le processus dit urbain. La cohérence entre la nature, le statut et la chronologie d'objets très différents est morphologique, et il faut inventer des notions hybrides pour en rendre compte. Ainsi du concept de « corridor fluvial » appliqué au castrum de Saint-Martin, hypothèse au centre du propos.

The long-term study of how spatial information about the site of the city of Tours has been transmitted shows the importance of river channels and plots of land in the so-called urban process. The coherence between the nature, the status and the chronology of quite different objects is morphological. Hybrid concepts, such as "river corridor" as applied to the castrum of Saint-Martin (a central hypothesis herein), have to be devised to account for it.

Mots-clés :

archéogéographie, corridor fluvial, hybride, morphologie urbaine, paléochenal, réseau viaire, Tours.

archeogeography, river corridor, hybrid, urban morphology, paleochannel, network, Tours.

En histoire, mais également en géographie, la dimension naturelle des milieux urbains paraît à la fois sous et mal évaluée : sous car l'on occulte les réalités concrètes et matérielles, souvent pour mieux décrire les aménagements réalisés par les habitants ou encore les représentations culturelles qu'ils ont de leur espace urbain ; mal car, lorsqu'elles sont évoquées, l'on va rarement au-delà d'un déterminisme géographique assez plat. La ville, dans son traitement scientifique, figure parmi les terrains de recherche les plus soumis au dualisme nature-culture hérité de la pensée moderne de Descartes : en témoigne la distinction, établie de manière très nette dans nos disciplines, entre histoire rurale et histoire urbaine, ou encore entre géographie rurale et géographie urbaine. Sans nier la spécificité du fait urbain, mais en postulant l'historicité des catégories de ville et d'urbanisme et en revisitant le mouvement dit d'urbanisation, nous souhaiterions réintégrer les phénomènes physiques et ruraux dans le processus de structuration de l'espace urbain : ce processus diachronique se caractérise par la transmission des formes, dans laquelle l'eau et le parcellaire jouent un rôle essentiel. Le cas de la ville de Tours permet ainsi de mettre en œuvre concrètement la recomposition de ces catégories scientifiques (urbain/rural), et même de proposer de nouveaux objets, dans une optique archéogéographique. Cette analyse, réalisée à partir de sources écrites, archéologiques et planimétriques, identifiera tout d'abord certains objets traditionnels des sciences historiques (un paléochenal, un castrum, un fossé, un égout...) et montrera que, par-delà les différences de matérialité et de chronologie, une cohérence morphologique relie tous ces objets.

Le fossé du *castrum* de Saint-Martin : un paléochenal recreusé et alimenté par la Loire, puis transformé en égout

UN PALÉOCHENAL DÉTERMINANT LE TRACÉ DU CASTRUM DE SAINT-MARTIN

L'analyse morphologique du cadastre napoléonien de Tours suggère l'existence d'une rupture de direction est-ouest (fig. 1). Certains linéaments parcellaires forment une césure curviligne qui traverse en leur milieu les îlots parcellaires compris entre les deux axes structurants est-ouest, que sont la Grande Rue (rue Colbert et rue du commerce) d'une part, et les rues de la Scellerie et des Halles d'autre part. Au vu de sa forme légèrement incurvée, elle peut être interprétée comme un ancien chenal. Le site de Tours, dans l'interfluve entre Loire et Cher, est en effet connu pour être parcouru par de nombreux petits chenaux d'inondation, que les sources écrites médiévales dénomment "boires" [Noizet 2005]. Caractérisée par des débits très irréguliers, en fonction des crues, la circulation de l'eau s'y fait en général du nord-est vers le sud-ouest. Ces "boires" se jettent finalement dans le ruau Sainte-Anne, un chenal qui fait la liaison entre la Loire et le Cher à 2 ou 3 km en aval de Tours. L'hypothèse d'un paléochenal est confortée par le toponyme Saint-Pierre-du-Boile, une église située à proximité de la rupture morphologique observée : un texte procédural¹ de 1691 indique que "St-Pierre des boires, en terme vulgaire, et par corruption St-Pierre du boille, a esté basti proche une porte de la ville de Tours contre une boire". Même si cette mention topographique ne constitue en aucun cas une preuve du tracé proposé, elle rend en tout cas l'hypothèse du paléochenal plausible dans la mesure où une boire se trouvait effectivement dans cette partie de la ville.

Les localisations des églises Saint-Martin, au sud de cette discontinuité, et Saint-Pierre-le-Puellier, au nord, pourraient être liées à cette césure, qui se détache clairement du parcellaire environnant (fig. 2). Cette forme détermine également l'orientation du mur septentrional du *castrum*, construit au début du X^e siècle par les chanoines de Saint-Martin, et achevé en 918.

L'hypothèse d'un paléochenal dans le secteur du *castrum* est quant à elle confirmée par les fouilles archéologiques dirigées en 1989 par D. Dubant, qui ont mis au jour les fossés de l'enceinte du *castrum* de Saint-Martin, dans son angle nord-est [Dubant *et al.* 2001]. Le premier rapport qui en avait été fait précise que "les parois du fossé furent façonnées dans des niveaux composés de sable et de terre argilo-organique noire", c'est-à-dire des niveaux qui se sont a priori déposés lors d'un écoulement à faible courant, comme dans le cas d'une boire [Dubant 1989 : 45]. Par ailleurs, un sondage géotechnique, situé à 35 mètres environ au nord du fossé du X^e siècle indique également de l'argile brune noirâtre, sur 1,50 mètre d'épaisseur entre les cotes 44,50 et 45 mètres NGF, c'est-à-dire dans une couche se situant juste en dessous du fossé du *castrum* [Noizet 2003 : 580].

Si ces données archéologique et géologique sont trop limitées spatialement, elles s'ajoutent aux autres éléments évoqués ci-dessus (la forme, le toponyme de Saint-Pierre-du-Boile, le contexte géographique de la plaine alluviale de Tours) et permettent d'interpréter cette césure comme un paléochenal.

La résilience de cette forme varie beaucoup selon les portions du tracé. La résilience est en effet très forte au niveau des rues du Petit Soleil et de la Rôtisserie, soit immédiatement au nord du *castrum* de Saint-Martin, puisqu'elle y a déterminé le réseau viaire. À d'autres endroits, la délimitation des paroisses ou des fiefs recoupe la forme du paléochenal : cela signifie que, lors de la mise en place du maillage paroissial et féodal, vers le XI^e siècle, la forme du paléochenal a été prise en compte. Ailleurs, cette rupture a simplement servi de limites parcellaires entre les terres et les vignes de ce paysage resté longtemps rural. Les différents tronçons de ce chenal, plus ou

¹ ADIL, G 367, "Ville Liasse C n° 15", p. 3. Ce procès-verbal a été rédigé par le sieur Miromesnil pour déterminer à qui appartient les anciens espaces de l'enceinte médiévale, que la municipalité cherche à vendre. C'est pour contester les réclamations des communautés ecclésiastiques que Miromesnil fait un historique de cette enceinte et est ainsi amené à donner l'origine de ce toponyme

moins résilients, témoignent d'une différenciation dans l'usage que les habitants ont fait de cette forme. Ces différences de résilience de la forme linéaire, qu'on suppose être un chenal, indique une réactivation de la rupture au niveau du mur nord du *castrum* de Saint-Martin.

D'où l'hypothèse suivante : si la forme précédente correspond bien à un ancien chenal, les chanoines – ou plus vraisemblablement les hommes chargés de construire ce *castrum* – ont pu déterminer la localisation du fossé de leur enceinte, et donc l'enceinte elle-même, en fonction du tracé du paléochenal. La réutilisation de ce chenal, même comblé, aurait certainement facilité le creusement des 1575 m³ qui ont été déplacés, d'après l'archéologue D. Dubant, pour creuser ce fossé [Dubant 1989 : 49]. Cela expliquerait non seulement le rejeu de la forme dans ce secteur, mais aussi la forme non rectiligne du mur septentrional du *castrum*.

LES FOSSÉS DU *CASTRUM SANCTI MARTINI*

D'après les fouilles archéologiques, ce fossé a été utilisé successivement de deux manières. Aux X^e-XI^e siècles, ce fossé servait d'égout, comme en témoignent les traces d'un écoulement boueux et le filtrage des déchets rejetés. Ensuite, ce fossé, qui se comble progressivement, ne servait plus d'égout, puisqu'il ne contient plus aucun déchet, mais était quand même nettoyé régulièrement. Cette deuxième phase est antérieure à la fin du XIV^e siècle et postérieure au X^e siècle [Dubant 1989].

Cette histoire archéologique du fossé peut être mise en correspondance et complétée par les histoires textuelle et morphologique que l'on peut faire de ce même objet.

La source écrite la plus ancienne mentionnant explicitement les fossés de l'enceinte du *castrum* de Saint-Martin est un acte du roi Louis VII, de 1141-1142. De passage à Tours, le roi, qui se trouve être le seigneur laïc de Saint-Martin, intervient dans une querelle survenue entre les bourgeois et les chanoines à propos des maisons que les bourgeois avaient construites dans et sur les murs du *castrum* et dans ses fossés : le roi décide de leur laisser la jouissance des terrains occupés moyennant le paiement d'une grosse somme d'argent². Ce texte fournit un *terminus ante quem* à l'utilisation défensive de ces fossés et témoigne de l'intensification de l'urbanisation dans ce secteur, les fossés ayant été progressivement colonisés par des maisons, à cause, d'une part, de l'augmentation de la pression foncière dans ce secteur, et, d'autre part, à cause de la fin de la fonction défensive du *castrum*. Construit au début du X^e siècle, ce système défensif, comprenant le fossé et le rempart n'avait en effet plus de raison d'être au XII^e siècle et devait être largement dépassé comme outil militaire. C'est pour cette raison que le roi permet finalement aux bourgeois de conserver leurs maisons construites sur le fossé. Il apparaît donc que le fossé ne servait plus dès le XII^e siècle, ni comme système défensif, ni comme égout puisque des maisons sont construites dessus.

LE FOSSÉ DE SAINT-MARTIN ET MAUFUMIER : DES ÉGOUTS EN RELATION AVEC LA LOIRE

Parallèlement à ces données archéologiques et textuelles, il est possible de montrer qu'une jonction a été établie entre ce fossé et la Loire, principalement grâce à l'analyse morphologique du parcellaire (fig. 3).

Deux faits m'incitent à proposer cette hypothèse : d'une part, l'anomalie morphologique de la rue du Président Merville, qui réalise une jonction entre Maufumier et l'angle nord-est du *castrum* de Saint-Martin, et d'autre part la présence de l'égout de Maufumier.

L'analyse morphologique met en évidence une forte anomalie, formant un petit arc de cercle, au niveau de la rue du Président Merville, qui conduit précisément de l'angle nord-est du *castrum*, celui-là même qui a été fouillé, à l'actuelle rue de Constantine. La résilience de cette forme est très forte puisqu'elle a conditionné l'orientation du réseau viaire de ce secteur. Ce coude est particulièrement visible sur le cadastre napoléonien. Cette forme, ainsi que toutes les limites

² “ de domibus eorum quas intra et extra et supra murum nostri castelli et in fossatis nostris edificaverant ” [Teulet 1863, vol. 1, n° 75 : 53].

parcellaires liées au mur septentrional du *castrum*, s'inscrivent nettement dans le gisement de 90°, indiquant par là que tous ces tracés partagent la même orientation : du point de vue morphologique, ces tracés fonctionnent ensemble. Si la jonction n'est pas continue depuis l'angle du *castrum* jusqu'à la Loire, c'est parce qu'elle est contrariée par le contact avec le parcellaire orienté en fonction du gisement de 77,5°, majoritairement prégnant dans les parties orientale et centrale de la ville. Mais quelques limites parcellaires, appartenant au gisement de 90°, se trouvent tout près de la Loire au nord de la rue de Constantine : elles montrent que cette forme de la rue du Président Merville allait jusqu'à la Loire. La rue de Constantine, ancienne rue de Maufumier, est orientée nord-sud et aboutit à la Loire. La co-présence d'éléments parcellaires appartenant aux deux gisements 90° et 77,5° suggère que l'actuel tracé de cette rue a été rectifié et réaligné perpendiculairement à la rue du Commerce, mais qu'il pouvait se trouver précédemment dans le prolongement de la rue du Président Merville.

Maufumier est un toponyme bien connu à Tours : au XV^e siècle, il désigne une rue qui correspond aujourd'hui à la rue Constantine. Cette localisation, à proximité de la Loire, ainsi que son nom " Maufumier ", indique qu'il s'y trouvait un égout pour évacuer les déchets vers la Loire [Chevalier 1974, vol. 2 : 11]. Cette fonction de fossé d'évacuation est pleinement attestée à la fin du Moyen Age : le " tou ", c'est-à-dire le trou qui a été aménagé dans l'enceinte du XIV^e siècle pour évacuer les déchets, au droit de la rue Constantine est dénommé " tou de Maufumier " par les comptes municipaux [Dubant 1993, vol. 3 : 217-218]. Ce toponyme de Maufumier est cité dès le début du XII^e siècle, dans un acte comtal³ de 1114, par lequel le comte d'Anjou, Foulque V, donnait au monastère de Saint-Julien une voie qui était proche de l'abbaye : la voie qui longeait la Loire et qui allait d'est en ouest, soit de la Cité à Châteauneuf, en passant près de Saint-Julien, a été peu à peu occupée par l'eau, près de " *Malum Femerium* ". Ce toponyme⁴ indique que ce lieu servait déjà d'égout vers la Loire au XII^e siècle.

Ainsi, l'angle nord-est du fossé du *castrum* de Saint-Martin semble avoir été mis en relation avec Maufumier, dont le lien avec la Loire est par ailleurs bien connu. Une jonction entre la Loire et le fossé paraît donc probable.

C'est pourquoi l'hypothèse suivante est proposée : lorsque les hommes de Saint-Martin construisent le *castrum* et creusent le fossé au début du X^e siècle, ils creusent également un autre fossé, qui fait le lien entre le fossé du *castrum* et la Loire. Ce deuxième fossé, appelé plus tard Maufumier, servira à la fin du Moyen Age à évacuer les nombreux déchets produits par une agglomération qui s'était beaucoup développée dans cet espace de Châteauneuf.

Pour Maufumier, le sens de circulation ne fait aucun doute : il déverse dans la Loire les déchets produits par l'agglomération urbaine, du sud vers le nord. Mais il n'est pas si sûr qu'il en fut de même pour le fossé de l'enceinte du *castrum*. Il convient de remarquer que ces deux égouts n'ont pas fonctionné a priori à la même époque. Nous avons établi que le fossé du *castrum* était utilisé aux X^e et XI^e siècles, mais pas au-delà, comme le montre la construction des maisons par les bourgeois dans la première moitié du XII^e siècle. Au contraire, Maufumier n'apparaît dans les sources qu'à partir du XII^e siècle. Peut-être s'agit-il d'une lacune des sources, mais nous croyons qu'il faut faire intervenir une autre explication. L'examen des conditions géologiques et des données archéologiques permet de formuler une nouvelle hypothèse : il semblerait que dans un premier temps, les hommes de Saint-Martin aient creusé les fossés du *castrum* et celui qui assure la jonction avec la Loire dans l'optique, non pas de déverser dans la Loire les déchets, mais au contraire d'alimenter en eau les fossés du *castrum*. Le fossé qui assure la jonction avec la Loire

³ " Inter abbatiam beati Juliani et Ligeris fluvium ibat via quedam a civitate in castellum novum, quae, paulatim occupante aqua, prope **Malum Femerium**, adeo est interrupta ut nulla deinceps possit ibi esse via " [Denis 1912, n° 60 : 83-84].

⁴ Le dictionnaire de Du Cange indique que le mot latin " *femoracium* ", dont la variante " *femorarium* " est très proche de notre toponyme " *femerium* ", est lié au terme " *simetum* ", qui signifie le tas de fumier, fosse à fumier. En français, ces mots ont donné l'expression " femourier " [Du Cange 1840-50, vol. 3 : 222-223].

aurait joué le rôle d'une prise d'eau, avant de fonctionner, dans un second temps, comme un exutoire vers la Loire. Aux X^e-XI^e siècles, le sens de l'écoulement serait du nord-est vers le sud-ouest, c'est-à-dire depuis la Loire vers le *castrum*. Ce n'est qu'à partir du XII^e siècle, après la désactivation des fossés du *castrum*, et seulement pour le secteur de Maufumier, que l'eau aurait circulé en direction de la Loire. La rue de Constantine ou de Maufumier, qui correspond à la partie septentrionale de ce système d'évacuation, serait devenue indépendante des autres fossés et aurait alors été transformée en égout vers la Loire.

Quatre éléments peuvent être mobilisés en faveur de cette hypothèse.

Tout d'abord, rappelons que les conclusions des archéologues sont formelles : de l'eau circule au fond du fossé et cet écoulement sert à évacuer des déchets. Même si le débit liquide est très faible, il faut bien que cette eau provienne de quelque part. Il peut y avoir des remontées de nappe ou encore des remontées d'eau par capillarité, mais il paraît difficile que ces mouvements expliquent à eux seuls la présence de l'eau. Il faut donc que celui-ci ait été relié à un cours d'eau pour pouvoir évacuer définitivement ses déchets : la Loire étant le cours d'eau le plus proche, il paraît raisonnable de penser qu'elle a pu servir à l'alimenter en eau.

Le deuxième élément concerne notre hypothèse précédente, à savoir celle de la présence d'un paléochenal antérieurement au fossé du *castrum*. À partir du moment où l'on retient cette hypothèse d'un paléochenal, on admet également l'idée que l'eau circule d'est en ouest dans ce paléochenal, puisque tous les écoulements sur la plaine alluviale de Tours suivent cette direction. Comme le fossé du X^e siècle pourrait avoir été creusé dans ce paléochenal, cela induit que la circulation de l'eau s'y faisait également d'est en ouest. Il paraît très difficile de concevoir une circulation dans le fossé qui prendrait le contre-pied de celle du paléochenal : en effet, il est certain que, malgré leur comblement, les anciens paléochenaux continuent de drainer les eaux souterraines : leur rôle dans le fonctionnement hydrologique du sol ne s'arrête pas à partir du moment où l'eau ne coule plus en surface⁵. Ainsi, il serait étrange que la circulation de l'eau dans le fossé du *castrum* puisse contrarier l'orientation de celle liée au paléochenal : il faut donc supposer que l'eau y coule d'est en ouest, c'est-à-dire, en tenant compte de la jonction avec la Loire, depuis la Loire vers le fossé, et non l'inverse.

Le troisième fait qui peut servir à étayer notre hypothèse d'une alimentation de ce fossé par la Loire aux X^e-XI^e siècles est lié aux crues de la Loire. Un écoulement depuis le fossé en direction de la Loire paraît peu probable, puisqu'il est à contre-courant de celui de la Loire. Cela signifie que, en cas de crue, les eaux de la Loire entrent dans le fossé aménagé par les gens de Saint-Martin : il faut alors imaginer que ces eaux ramènent devant les habitations du bourg Saint-Pierre-le-Puellier, voire devant le *castrum*, les déchets que le fossé est censé évacuer. Le résultat serait donc à peu près contraire à l'effet recherché. Un tel phénomène est d'ailleurs attesté en 1114 : il est bien indiqué dans l'acte que la zone près de Maufumier a été inondée. Une évacuation des déchets du *castrum* vers la Loire serait fréquemment contrariée par les eaux de crue : elle s'opposerait trop frontalement aux dynamiques du milieu pour être efficace.

Enfin, le dernier élément est lié aux données archéologiques du site d'Anatole France⁶, au bord de la Loire [Fouillet et al. 2003, vol. 2, fig. 5-6]. Notre hypothèse, d'une première circulation du courant de la Loire vers le *castrum*, implique une déclivité topographique dans le même sens. Le pendage n'a toutefois pas besoin d'être très élevé : quelques dizaines de centimètres d'écart en hauteur entre la rive de la Loire et le *castrum* peuvent suffire. Le site d'Anatole France comporte deux niveaux que l'on trouve également sur le site du fossé du *castrum* de Saint-Martin (un niveau sédimentaire de grave et le niveau carolingien) : en comparant leur altitude (cote en mètres NGF), on observe qu'ils se trouvent plus haut au bord de la Loire que près du *castrum*. La direction de la pente est donc au mieux effectivement orientée du nord au sud, et au pire faible ou quasiment

⁵ À Tours, N. Fouillet l'a concrètement expérimenté lors de la fouille du Lycée Descartes, dans un secteur marqué par la présence d'un autre paléochenal : [Fouillet *et al.* 2002 : 30].

⁶ Pour les éléments précis de la démonstration, [Noizet 2003 : 587-590].

nulle. Un tel aménagement paraît donc réalisable dans la mesure où il ne nécessite pas de travaux pharaoniques pour créer une telle pente.

Mais cette proposition a surtout le mérite d'être plus cohérente avec le fonctionnement hydrologique de la plaine alluviale de Tours. Cette première organisation de l'écoulement n'est pas non plus contradictoire avec une utilisation postérieure en sens inverse. Les cas de réutilisation d'anciennes structures à des fins différentes, voire opposées, à ce pour quoi elles avaient été prévues au départ, sont par ailleurs attestés. Par exemple, J.-F. Berger a montré que, à Pierrelatte, dans la Drôme, sur un des sites du TGV-Méditerranée, les mêmes fossés avaient été utilisés comme fossés de drainage aux périodes antique et médiévale, tandis qu'ils ont été transformés en fossés d'irrigation à l'époque moderne [Berger *et al.* 1996 : 100]. Rien n'interdit donc qu'un fossé d'alimentation en eau soit réutilisé par la suite comme fossé d'évacuation des déchets.

Au total, cette forme a successivement correspondu à trois réalités socio-spatiales différentes : un chenal d'inondation récupérant les eaux lors des crues, un fossé lié au *castrum* de Saint-Martin et connecté avec la Loire à la fois pour la sécurité et l'évacuation des déchets, un fossé colonisé par des habitations qui ont pérennisé le chemin qui le longeait en rue. Quant au seul fossé connecté à la Loire, qui servait initialement de prise d'eau, il a été transformé en égout, avec un sens de circulation inverse de celui d'origine. Cette évolution de la forme ne relève donc pas d'une histoire linéaire : on ne passe pas, sur tout le tracé, d'un fossé en eau à un fossé sec, puis à la forme parcellaire colonisatrice de l'espace. Selon les tronçons, les changements d'usage de la forme ne sont ni identiques ni synchrones. Notre difficulté actuelle est d'écrire cette histoire dans le détail, compte tenu de la masse d'informations qu'il faut mobiliser pour cela.

Le " corridor fluvial " : proposition d'un nouvel objet hybride

Nous voudrions réexaminer les éléments évoqués précédemment, mais en centrant le point de vue sur la forme, en tenant compte d'une large échelle temporelle, afin de révéler les processus dynamiques expliquant sa pérennité, d'au moins deux millénaires. Ce phénomène d'adaptation du parcellaire urbain à l'hydrographie avait déjà été analysé pour d'autres villes, telles que Paris [Yedid 1989 : 31-32]. Par ailleurs, les recherches de M. Conzen, qui avait défini le concept de " fringe-belt " pour désigner les lignes que forment certaines franges urbaines, qui témoignent de la progression de l'espace urbain en périphérie des villes, constituent un précédent intéressant pour ce type d'analyse [Barke 1990 : 280]. Celui-ci insistait déjà sur la variété des usages sociaux de ces formes linéaires, telles que les enceintes, qui ont parfois marqué le parcellaire environnant. Mais, en général, ces approches privilégient la seule nature sociale de ce type d'objet morphologique, alors qu'il paraît intéressant de mettre en valeur, dans un long terme chronologique, les caractéristiques à la fois physiques et sociales de ce lieu : c'est pourquoi la notion d'" hybride " nous semble utile, en ce qu'elle témoigne d'un respect de réalités physiques, topographiques ou héritées, et non pas d'un détachement par rapport à elles.

UN PROCESSUS DE TRANSMISSION DYNAMIQUE

Ce paléochenal du *castrum* de Saint-Martin présente une évolution remarquable : il montre que la forme elle-même est animée d'une dynamique qui lui permet de se pérenniser, tout en se transformant. Il est ainsi possible de décrire plus précisément les modalités de cette transmission dynamique de la forme. Ce lieu est tout d'abord un chenal d'inondation, caractérisé par un écoulement lent et superficiel, périodiquement réactivé lors des crues de la Loire. À l'époque romaine, l'urbanisation dans le secteur de la Cité, au nord-est de la ville, a vraisemblablement participé à l'assèchement définitif de ce chenal, qui se trouvait ainsi coupé de sa connection avec la Loire. Dans l'espace entre la Cité et Châteauneuf, resté rural durant une bonne partie du Moyen Age voire au-delà, la mémoire de cette forme n'a été conservée que sous forme de limites parcellaires ou bien de limites de juridiction paroissiale et féodale. Cependant, du côté de Saint-

Martin, la forme a été réutilisée pour servir de fossé défensif : la construction du *castrum* de Saint-Martin au début du X^e siècle constitue donc une bifurcation morphologique qui permet de maintenir la forme parcellaire, grâce à la modification de sa matérialité et de sa fonction sociale. Un chemin a vraisemblablement été mis en place à proximité pour longer le fossé. Puis, c'est à partir du XII^e siècle que cette structure défensive a perdu de son utilité sociale, favorisant ainsi la colonisation du fossé par des habitations. Ces nouvelles maisons, qui ouvraient sur le chemin longeant le fossé, participèrent à augmenter la circulation sur cet axe : il devient par la suite une véritable rue, qui existe encore aujourd'hui. Il serait très étonnant que la rue se soit mise en place sur le tracé même du chenal : il est plus probable que cette rue tire son origine du chemin qui longeait le chenal, et non pas de son lit proprement dit. Le lieu d'implantation de la rue constitue donc un écho de la forme du paléochenal qui se situait à proximité. L'objet conserve globalement sa forme tout en se transformant : cette transformation est à la fois spatiale, à cause du léger décalage entre le chenal et la rue, et également écouménale, en raison des nouveaux usages de cette rue-chenal que la société s'approprie ou non en fonction de ses besoins.

Cette évolution montre donc que ce lieu constitue un objet hybridé, constamment redéfini, que l'on peut dénommer "corridor fluvial". Si le concept de "corridor" avait déjà été utilisé par A. Moles pour désigner une forme spatiale, caractérisée par une mobilité longitudinale largement supérieure à la mobilité transversale, et à l'intérieur de laquelle le déplacement est contraint [Moles 1995], le néologisme de "fluvial"⁷ est créé à partir des deux adjectifs fluvial et viaire, qui renvoient à deux stades essentiels de la transmission dynamique de cette forme. Le "corridor fluvial" est un objet hybride puisqu'il est à la fois social et physique, mais également parce qu'il est affecté par une évolution spatiale et temporelle.

CARTOGRAPHIE DES "CORRIDORS FLUVIAIRES"

Dans une étude morphologique commandée suite à la mise en place d'une ZAC à Sorigny, une localité à une vingtaine de kilomètres au sud de Tours, C. Pinoteau a mis en exergue l'importance de l'hydrographie sur ce plateau [Pinoteau 2002 : 39]. Elle cartographie à cet effet des réseaux qualifiés de "fluvio-parcellaires" en sélectionnant les ruisseaux actifs, les paléochenaux et les limites parcellaires associées à ces éléments. Elle constatait que ces réseaux se traduisaient morphologiquement par des "corridors localisés le long de certains ruisseaux actifs et certains paléochenaux".

À partir de cette base, nous avons formalisé de la manière suivante le "corridor fluvial". Celui-ci se compose de trois éléments principaux : la rue-chenal, les lignes parcellaires associées à cette rue-chenal, ainsi que les espaces surfaciques associés (fig. 4).

L'élément fondateur est la rue qui a été marquée par l'héritage du paléochenal. Cette rue forme une ligne sinueuse discordante dans le système parcellaire. Cette ligne, nécessairement curviligne, constitue l'axe sur lequel se sont greffés un certain nombre de linéaments déterminant les deux autres composantes du corridor.

Certains linéaments peuvent être retenus dans la mesure où ils forment des limites parcellaires induites par la forme du rue-chenal. Ces limites correspondent tout d'abord aux tangentes de la courbe de la rue-chenal : elles déterminent des parcelles dont la forme et l'emplacement ont manifestement été conditionnés par l'ouverture sur la rue. Nous avons également sélectionné les alignements remarquables qui suivent plus ou moins parallèlement la rue-chenal, en arrière des parcelles donnant sur la rue : précisons que ce parallélisme est souple et que nous n'avons pas relevé que les limites strictement parallèles. Cela est lié à la sinuosité de la forme. Que ce soit pour

⁷ Les notions de "fluvial" et d' "interfluvial" ont été proposées en février-mars 2003 lors des travaux du séminaire de morphologie animé par Gérard Chouquer. Cédric Lavigne et Gérard Chouquer ont travaillé sur les formes de planification de l'Alhiermont, en montrant comment les formes s'adaptent à la forme d'interfluve du plateau, et étaient organisées par une longue rue formant l'axe de plusieurs villages-rues occupant le sommet de cet espace. Mélanie Foucault a travaillé sur le lien entre le ru de Lépinge et la voie principale organisant l'espace agraire protohistorique des Maillys [Foucault 2003]. Dès lors, les termes de fluvial et interfluvial sont apparus comme les plus utiles pour désigner ces objets hybrides.

les limites perpendiculaires ou parallèles, nous avons donc élargi la sélection au-delà des seules limites géométriques.

La troisième composante est de l'ordre de la surface. Les espaces surfaciques associés à la rue-chenal comporte tout d'abord les blocs de parcelles lanierées et oblongues, avec une petite façade sur rue, et dont la longueur est bien supérieure à la largeur. Nous avons retenu ces parcelles lorsqu'elles forment un ensemble, c'est-à-dire lorsqu'il y en a au moins deux côte à côte, en excluant les parcelles isolées. Nous avons également inclus les grandes parcelles qui s'étendent derrière le front de rue dans la mesure où leur accès principal donne sur la rue-chenal. Enfin, nous avons intégré dans cet ensemble les blocs de parcelles délimitées en arrière par un alignement remarquable.

Au total, ces trois éléments permettent d'évaluer l'influence spatiale de ce corridor sur l'espace urbain.

UN LIEU PORTEUR DE NOUVELLES DYNAMIQUES SOCIALES

Il est possible d'aller au-delà du constat de l'existence du " corridor fluvial " : nous pouvons en effet vérifier que celui-ci devient à son tour porteur de dynamiques sociales. Cette forme du " corridor fluvial " interagit avec plusieurs configurations sociales. Au moins quatre influences de cette forme ont été repérées pour la seule époque médiévale.

La localisation de l'église Saint-Pierre-le-Puellier – attestée dès le VIII^e siècle – paraît avoir été guidée par la forme du chenal, puisqu'elle se situe immédiatement au nord de celle-ci.

Au début du X^e siècle, la forme du " corridor fluvial " a manifestement déterminé l'emplacement du *castrum* de Saint-Martin, ainsi que la forme de son tracé nord (une ligne légèrement incurvée en son centre, en forme de V très aplati).

Ensuite, lors de la définition seigneuriale de l'espace urbain, vers le XI^e siècle, cette forme a également conditionné certaines limites de fiefs, notamment le fief du Bourg-Saint-Père.

Enfin, les paroisses ont aussi été influencées par cette forme, comme le montre la limite établie entre les trois paroisses du nord du *castrum* et la paroisse de Saint-Pierre-le-Puellier, qui s'inscrit précisément le long de cette ligne.

Ainsi, toutes ces modalités de l'accord tiennent compte d'une manière ou d'une autre de la forme repérée morphologiquement. Les inscriptions spatiales des sociétés ne sont donc pas détachées du milieu : l'influence est réciproque et permanente entre ce milieu et les configurations sociales diverses et successives.

Une interprétation nouvelle du parcellaire

Une étude morphologique des orientations parcellaires a été menée par G. Chouquer, H. Galinié, P. Chareille et X. Rodier, à partir du cadastre napoléonien, numérisé dans un SIG au sein du laboratoire Archéologie et Territoires [Galinié *et al.* 2003]. Trois grandes trames parcellaires ont été dégagées : correspondant aux orientations 77,5°, 65° et 90°, elles sont représentées respectivement sous la forme des réseaux orange, vert et bleu (fig. 5). Le gisement bleu est majoritairement situé dans l'espace de Châteauneuf, à contre-courant des deux autres trames parcellaires. Dans cette étude, la rupture que forme cette orientation par rapport à son environnement immédiat était restée sans proposition d'explication [Galinié *et al.* 2003 : 252, n. 3]. Nous voudrions revenir sur ce point précis dans la mesure où l'hypothèse de l'existence d'un paléochenal au nord du *castrum* apporte un élément d'explication, à condition toutefois de raisonner en terme, non pas de morpho-histoire, mais de morpho-dynamique [Chouquer 2000 : 129-153]. Tandis que la morpho-histoire concerne les organisations et systèmes parcellaires qui correspondent à un projet datable et situé dans le temps, la morpho-dynamique vise à étudier les formes plus complexes et diachroniques : si elles ne peuvent être rattachées à une période historique, elles existent néanmoins.

PRÉSENTATION DES TROIS TRAMES PARCELLAIRES

Le gisement de 77,5°, matérialisé par la trame orange, est l'orientation majoritaire dans toute la ville : elle regroupe à elle seule 39 % des segments parcellaires. Elle comprend le *castrum* du IV^e siècle et les deux voies qui traversaient la ville romaine d'est en ouest⁸ : elle renvoie ainsi à des orientations conservées de la ville antique ou engendrées par celle-ci. Nous ne disons évidemment pas que toutes les parcelles en orange datent de l'Antiquité, mais que les morphogènes de cette trame sont d'origine antique, et qu'ils ont eu une influence continue sur le parcellaire urbain jusqu'à l'époque moderne, puisque les axes créés aux XVII^e-XVIII^e siècles, comme la partie sud de l'enceinte du XVII^e siècle ou encore la rue Nationale percée entre 1773 et 1782, s'insèrent dans cette orientation. Cette orientation est autant d'origine antique, par la fondation de *Caesarodunum* dans la première moitié du I^{er} siècle ap. J.-C., qu'elle est influencée par la présence de la Loire : dans la mesure où ces voies sont parallèles à la Loire, on peut dire que le choix des fondateurs de *Caesarodunum* a été principalement guidé par le fleuve, la ville ayant été alignée par rapport à la Loire.

Le gisement de 65° ou réseau vert est moins important, puisqu'il ne regroupe qu'un peu plus de 15 % des segments parcellaires. Contrairement au réseau orange, présent dans toute la ville, celui-ci est localisé préférentiellement à l'ouest, et dans une bande qui court au sud de la ville. Selon l'étude de G. Chouquer et H. Galinié, le passage de l'orange au vert, qui se fait progressivement dans la partie ouest de la ville, est lié à une inflexion vers le sud du trait de la rive de la Loire, le parcellaire urbain s'adaptant à cette courbure de la rive, qui est attestée archéologiquement [Galinié *et al.* 2001].

Le gisement de 90° ou réseau bleu, d'importance égale au réseau vert, puisqu'il caractérise un peu plus de 16 % des segments parcellaires, est lui aussi très localisé dans la ville : outre le secteur oriental de la ville, cette orientation est très présente dans le quartier de Châteauneuf, c'est-à-dire entre la basilique de Saint-Martin et la Loire, à la fois dans toute la moitié nord du *castrum* et dans le bourg de Saint-Pierre-le-Puellier. Cette étude souligne que cette orientation bleue s'inscrit à contre-courant des deux autres trames, orange et verte, qui sont, elles, bien articulées l'une par rapport à l'autre. Au contraire, le réseau bleu constitue une anomalie puisqu'il forme une bande nord-sud, en rupture franche dans la zone de contact entre 77,5° et 65° : elle est en concurrence, vers l'ouest, avec la partie la plus orientale de la trame verte, et vers l'est, avec la trame orange. C'est cette anomalie qu'il est possible d'éclairer grâce à nos hypothèses précédentes. Mais rappelons tout d'abord ce que ce gisement n'est pas : un projet d'urbanisme.

LE GISEMENT BLEU NE CORRESPOND PAS À UN PROJET D'URBANISME

H. Galinié a montré que ce gisement ne pouvait être interprétée morpho-historiquement comme un projet d'urbanisme. Les contradictions entre ces orientations parcellaires, les unités de plan, les voies remarquables et les usages dévolus à cet espace, prouvent que ce secteur ne résulte pas d'une opération volontaire d'urbanisme, du type lotissement : il n'y a en effet aucune correspondance entre ces différents marqueurs de l'urbanisme [Galinié *et al.* 2003 : 252]. Ce secteur ne tire pas son origine d'un projet pensé en tant que tel, même si la maîtrise foncière et juridique de cet espace, clairement attestée par la documentation textuelle, a été voulue et recherchée par les chanoines de Saint-Martin, et notamment Téotolon, leur doyen au début du X^e siècle. À ce moment, on ne lotit pas, pas plus qu'on ne fait table rase du passé : dans les possessions de Saint-Martin, on s'adapte à l'existant, et l'occupation médiévale se surimpose à celui-ci. Les alignements romains déterminent partiellement le quartier du *monasterium* de Saint-Martin. Cette durabilité de l'influence des morphogènes hérités de l'Antiquité est attestée archéologiquement et textuellement. Les fouilles de Saint-Pierre-le-Puellier suggèrent que, après la phase d'abandon du IV^e siècle au IX^e siècle, la réoccupation de cet espace, à partir des IX^e-

⁸ Il s'agit aujourd'hui des axes formés au nord par les rues Albert Thomas, Colbert, du Commerce, et au sud par les rues de la Scellerie et des Halles [Galinié 1985 : 14].

X^e siècles, tient compte de murs antiques encore présents en élévation. La documentation écrite laisse également entrevoir un maintien, au moins ponctuel, de structures architecturales romaines au X^e siècle : dans un acte d'avril 927, l'évêque Robert⁹ concède à un diacre deux arpents de terre, qui sont localisés près des " arcs antiques " non loin du *castrum* de Saint-Martin. L'imbrication des trames orange, verte et bleue dans ce secteur est cohérente avec les informations archéologiques et textuelles et empêche d'y voir la matérialisation d'un projet d'urbanisme. Or il s'agit bien, cependant, d'un ensemble né d'un projet social lié à l'urbanisation. C'est à partir d'un changement de paradigme, et de l'hypothèse précédemment faite sur le paléochenal, qu'il est possible d'interpréter une telle anomalie, selon un autre régime d'historicité que celui traditionnellement proposé en urbanisme.

LE GISEMENT BLEU RÉSULTE D'UNE BIFURCATION MORPHOLOGIQUE

Si le paradigme morpho-historique n'est pas opérant dans ce contexte, le paradigme morpho-dynamique, qui renvoie à la notion de système auto-organisé, paraît approprié. Cette dernière a été formalisée pour la première fois lors du projet Archeomedes à propos des réseaux de points [Durand-Dastès 1998 : 16-27]. Puis C. Marchand a adapté ce concept de l'auto-organisation aux réseaux de formes et aux systèmes viaires et parcellaires [Marchand 2000]. L'auto-organisation désigne ainsi la capacité d'un système à se structurer spatio-temporellement, soit à se pérenniser tout en se transformant, sans que son évolution soit due à une planification volontaire, même si elle intègre ponctuellement des opérations planifiées. Ainsi, dire que la ville est un impensé [Galinié 2000 : 80] est une autre manière de considérer qu'elle est un système auto-organisé, puisque celui-ci " se distingue d'un système mécanique, ou d'un système commandé de l'extérieur, en ce sens qu'il n'a pas été programmé, constitué volontairement selon un certain plan en vue de remplir une finalité précise, au niveau de chacun des éléments qui le constituent " [Durand-Dastès *et al.* 1998 : 18].

Selon cette théorie, les systèmes complexes comprennent des moments d'instabilité, des phases au cours desquelles il existe plusieurs avenir possibles du fait de l'amplification d'une petite fluctuation. Ces points de bifurcation entraînent le système, pour un moment, vers un nouvel état stable, qui à son tour ouvre la possibilité à de nouvelles évolutions, tandis qu'il en empêche d'autres. Une bifurcation se traduit par un changement accéléré impliquant une transformation qualitative d'un système : du point de vue morphologique, la bifurcation morphologique correspond à un accident de l'histoire d'un système spatial, qui provoque une modification de la forme [Chouquer 2000, 136].

Avec cette approche, le gisement bleu devient explicable. En considérant le cadastre napoléonien de Tours comme un système parcellaire auto-organisé, le gisement de 90° peut être interprété comme le résultat d'une bifurcation de ce système.

Pour cela, nous devons repartir de l'analyse morphologique du gisement bleu. Puisqu'il constitue un ensemble clos, il est possible de concevoir une chronologie relative entre ces éléments parcellaires isoclines. Un de ces éléments remarquables correspond à la partie du paléochenal repris par le mur et le fossé septentrional du *castrum* de Saint-Martin. Cette ligne s'étend au-delà du parcellaire laniéré qui lui est accolé : elle constitue l'ossature sur laquelle le parcellaire laniéré s'est greffé¹⁰. Étant donné sa longueur et son extension, c'est bien la forme du paléochenal qui a influencé les autres limites parcellaires contenues dans ce gisement et non l'inverse. Son rôle structurant apparaît très nettement dans le secteur des rues du Grand Marché et de la Monnaie. Il est donc clair que ce paléochenal constitue le morphogène déterminant le gisement de 90°.

À cette caractéristique, il faut ajouter le fait que cet ensemble s'inscrit à contre-courant des orientations héritées de la période antique, du moins dans ce qui nous est donné de connaître. L'obliquité de ce parcellaire est particulièrement visible dans le bourg du Saint-Pierre-le-Puellier.

⁹ " *juxta arcus antiquos* " [Grandmaison 1886, n° 1].

¹⁰ Cette forme est similaire au cas simple du village-rue assis sur une longue route rectiligne échappant au contexte local, et qui ne peut donc que être postérieur à la route [Chouquer 2000, 159].

Ce gisement est donc anisocline par rapport aux orientations orange et verte, qui correspondent aux trames dominantes de l'ensemble du parcellaire urbain. Or ce gisement, déterminé par le mur et le fossé nord du *castrum*, tel qu'il nous est donné de le voir dans le parcellaire hérité du cadastre napoléonien, n'a pu se mettre en place qu'à partir du X^e siècle, époque qui correspond à la reprise de l'urbanisation de ce secteur.

La phase de réurbanisation médiévale autour de Saint-Martin, principalement aux X^e et XI^e siècles, a lieu dans un espace marqué par l'héritage de la ville antique. Cependant, le nouvel aménagement que constitue la construction du *castrum* de Saint-Martin, et du réseau de fossés qui lui est associé, ne s'inscrit pas dans les orientations antiques, mais dans cette forme laissée par le paléochenal : les hommes de Saint-Martin réutiliseraient ainsi le tracé du paléochenal pour creuser les fossés du *castrum*, afin de se faciliter la tâche et de bénéficier des qualités hydromorphiques du sol.

Ce faisant, ils font rejouer cette forme, qui acquiert une certaine force et devient à son tour un morphogène structurant. La phase de réurbanisation à partir du X^e siècle correspond ainsi à une bifurcation morphologique du système parcellaire : celle-ci fait rejouer l'orientation atypique bleue dans le secteur du mur septentrional du *castrum*. La forme du paléochenal réactivée par le *castrum* est au départ une occupation d'ordre linéaire précisément localisée : puis, la bifurcation que constitue la phase d'urbanisation intense à partir du X^e siècle, fait évoluer cette occupation linéaire en une occupation en forme de trame, qui correspond à l'ensemble du gisement bleu. La bifurcation des X^e-XI^e siècles représenterait donc bien un passage d'une forme ponctuelle (le chenal) à une forme réticulaire.

Le temps de latence entre la bifurcation, introduite par la mise en place de ces fossés au début du X^e siècle, et le seuil morphologique proprement dit, c'est-à-dire la réification de cette structure en morphogène influençant à son tour le parcellaire environnant, contribue à expliquer l'aspect fragmenté du gisement bleu, qui ne constitue pas un ensemble continu.

Cette forme met donc en jeu le phénomène d'uchronie, tel qu'il a été conceptualisé par G. Chouquer [Chouquer 2000, 126] : l'uchronie est une modalité spatio-temporelle qui intervient " lorsqu'une structure ou un élément formel d'une structure imprimé dans le sol à un moment historique donné, crée un potentiel qu'un fait social nouveau et ultérieur fait rejouer à un moment imprévu de l'histoire du site ". En l'occurrence, le paléochenal au nord du *castrum* est cet élément formel, marqué dans le sol en raison du fonctionnement hydrologique de la plaine alluviale de Tours depuis le Tardiglaciaire. Celui-ci est resté en quelque sorte en sommeil lors de la phase de l'urbanisation antique à partir du I^{er} siècle ap. J.-C. La forme du paléochenal disposait ainsi d'un potentiel, qui n'a pas été utilisé pendant plusieurs siècles ou millénaires : puis un jour, un fait social nouveau – la construction du *castrum* de Saint-Martin au début du X^e siècle – met à profit ce potentiel et réutilise la forme du paléochenal pour creuser les fossés autour du *castrum*.

Le gisement bleu est donc une forme historique, d'origine sociale et à court terme, c'est-à-dire un ensemble de transformations liées à la diffusion de l'habitat dans ce secteur de la ville aux X^e-XII^e siècles. Elle fait rejouer une potentialité beaucoup plus ancienne et d'origine physique (donc de très long terme, tardiglaciaire). Cependant ce rejeu ne s'explique que par sa transmission par un héritage (une médiation) que nous ne connaissons pas bien et d'échelle moyenne (la forme prise par ce paléochenal physique à l'âge du Fer et à l'époque antique et alto-médiévale) qui en assure la pérennité dans le tissu morphologique local. Il serait en effet difficile d'imaginer qu'on soit passé directement du paléochenal tardiglaciaire, dont la forme aurait été laissée à l'état naturel jusqu'au X^e siècle à son état urbanisé et hybridé à partir de l'établissement du *castrum* de Saint-Martin. Comme ce secteur est situé dans un secteur urbanisé à l'époque antique, il est préférable d'imaginer que ce paléochenal avait déjà lui-même été hybridé dans des formes mixtes, qui ont assuré sa transmission dans le temps. Sans ces transformations, comment imaginer que la pérennité de sa forme ait été assurée ? Simplement, cet état protohistorique, gallo-romain et alto-médiéval nous est inconnu, ainsi que ses vicissitudes, et nous ne pouvons que postuler diverses formes hybrides : hydro-parcellaire à dominante physique (maintien d'un chenal avec écoulement)

; végétalo-parcellaire à dominante rurale ou urbaine (arrêt de la circulation d'eau, développement d'une végétation héritée d'un milieu humide et fixation du chenal dans une forme à usage rural ou urbain).

La transmission de la "nature" (on reprend volontairement ce terme ingénu) dans la ville est donc une affaire complexe, toute faite de processus que nous avons à identifier et à nommer.

Conclusion

Il apparaît donc que l'histoire d'une ville ne peut se limiter à l'analyse des différentes organisations sociales qui la composent. La dimension spatiale du fait urbain implique de tenir compte de réalités à la fois physiques et sociales. Il faut donc identifier et nommer ces réalités pour ce qu'elles sont (des constructions hybrides), et non pour leur seul versant humain. Cela conduit à relativiser, ou en tout cas à ne pas sur-utiliser, la notion d'urbanisme, laquelle est l'histoire des projets destinés à modeler une ville. Cette histoire strictement sociale ne peut en aucun cas se substituer à l'histoire de l'espace urbain, qui intègre des réalités qui échappent complètement au projet. Ainsi, c'est l'eau et le parcellaire qui sont apparus comme des médiateurs essentiels du processus d'urbanisation. Ils participent à la formation et à la transmission de l'espace urbain selon des spatio-temporalités propres à chaque étape de l'évolution urbaine, et non pas en fonction des catégories chronologiques traditionnellement pré-définies : définir son terrain scientifique comme celui de « la ville antique », ou « la ville médiévale » revient à se priver de l'influence d'héritages anciens (par exemple celui d'un paléochenal du Tardiglaciaire) et à créer l'illusion d'un moment stable pour ces périodes. Même si nous ne connaissons pas toutes les étapes de l'évolution, il paraît possible de placer au cœur de la recherche l'histoire de la transmission de l'espace urbain, en observant la réutilisation permanente des héritages grâce à la transformation de leurs usages.

Bibliographie

- Barke, M.** — 1990, "Morphogenesis, fringe-belts and urban size : an exploratory essay", in T. R. Slater (ed.), *The Built Form of Western Cities. Essays for M. R. G. Conzen on the occasion of his eightieth birthday*, Leicester et Londres : 279-99.
- Berger, J.-F. et C. Jung** — 1996, "Fonction, évolution et "taphonomie" des parcellaires en moyenne vallée du Rhône. Un exemple d'approche intégrée en archéomorphologie et en géoarchéologie", in G. Chouquer (éd.), *Les formes du paysage*, Paris, Errance, vol. 3 : 95-112.
- Chevalier, B.** — 1974, *La ville de Tours et la Société Tourangelle (1356-1520)*, 2 vol., thèse présentée devant l'université de Paris-IV en 1972, publié par le service de reproduction des thèses de Lille III.
- Chouquer, G.** — 2000, *L'étude des paysages. Essais sur leurs formes et leur histoire*, Paris, Errance.
- Denis, L.-J.** — 1912, *Chartes de Saint-Julien de Tours (1002-1300)*, coll. Archives historiques du Maine, vol. 12, Le Mans.
- Du Cange** — 1840-1850, *Glossarium mediae et infimae latinitatis*, 7 vol., Paris.
- Dubant, D.** — 1989, *Fouilles de la rue du Petit Soleil/rue de la Monnaie à Tours, rapport préliminaire*, archives LAUT, Tours. — 1993, *Le site de Tours du I^{er} au milieu du XIX^e siècle. De l'adoption à l'astreinte (étude historique)*, thèse de 3^e cycle dirigée par Monique Bourin en 3 vol., université de Tours.
- Dubant, D. et E. Coffineau** — 2001, "Fouilles de la rue du Petit Soleil/rue de la Monnaie à Tours, rapport préliminaire", *BSAT* : 19-31.
- Durand-Dastès, F., F. Favory, J.-L. Fiches, H. Mathian, D. Pumain, C. Raynaud, L. Sanders et S. Van der Leeuw** — 1998, *Des oppida aux métropoles. Archéologues et géographes en vallée du Rhône*, coll. Villes, Paris, Anthropos, Economica.

Noizet, Hélène, "La transmission du "rural" et de la "nature" dans la ville : le cas de Tours", *Études rurales*, 175-176, p. 109-28, 2005.

Foucault, M. — 2003, "Dynamique d'un corridor "fluvial" sur la commune des Maillys (Côte-d'Or)", *Études rurales* 167-168, dossier dirigé par G. Chouquer, *Objets en crise, objets recomposés* : 227-45.

Fouillet, N., C. de Belvata Balasy, J. Bouillon, V. Champagne, J.-P. Chimier, F. Couvin, M. Ott et P. Neury — 2002, *Lycée Descartes (Tours, bâtiment F). Document final de synthèse d'opération archéologique*, 2 vol., INRAP-SRA Centre, Orléans.

Fouillet, N. et A. Couderc — 2003, *Les fouilles de la place Anatole France. Document final de synthèse d'opération archéologique*, 3 vol., INRAP-SRA Centre, Orléans, 2003.

Galinié, H. — 1985, "Genèse du paysage urbain", in B. Chevalier (ed.), *Histoire de Tours*, Toulouse, Privat, 1985 : 11-48. — 2000, *Ville, espace urbain et archéologie*, coll. Sciences de la ville, vol. 16, Tours, Maison des Sciences de la Ville.

Galinié, H., G. Chouquer, X. Rodier et P. Chareille — 2003, "Téotolon, doyen de Saint-Martin, évêque de Tours au X^e siècle, et urbaniste ?" in B. Gauthiez, E. Zadora-Rio et H. Galinié (eds), *Village et ville au Moyen Âge : les dynamiques morphologiques*, Tours, MSH Villes et territoires, coll. Perspectives "Villes et territoires", vol. 5 : 239-56.

Galinié, H. et X. Rodier — 2001, "Les modifications du trait de la rive gauche de la Loire dans l'ouest de Tours", in N. Carcaud (coord.), *Géoarchéologie de la Loire moyenne, Résultats 1996-1999*, Orléans, SRA Région Centre : 29-36. Article disponible sur le site <http://zal.brgm.fr>.

Grandmaison, C. de — 1886, *Fragments de chartes du X^e siècle provenant de Saint-Julien de Tours*, Paris.

Joly, S. et C. Pinoteau — 2002, *Étude d'archéologie et de morphologie paysagère sur l'emprise du site Isoparc. Parc d'activité de Touraine/ZAC Sud-Indre développement à Monts-Sorigny (37)*, Orléans, SRA région Centre.

Marchand, C. — 2000, *Recherches sur les réseaux de formes. Processus dynamiques des paysages du Sénonais occidental*, thèse de 3^e cycle dirigée par N. Gauthier, 2 vol., université de Tours.

Moles, A. — 1995, "Vers une psycho-géographie", in A. Bailly, R. Ferras et D. Pumain (eds.), *Encyclopédie de géographie*, Paris, Economica, 2^{ème} éd : 159-87.

Noizet, H. — 2003, *Pratiques spatiales, représentations de la ville et fabrique urbaine de Tours : chanoines, moines et laïcs à Saint-Martin et Saint-Julien*, thèse de doctorat dirigée par H. Galinié, 3 vol., université François Rabelais de Tours. — 2005, "Une histoire géo-archéologique du rapport à la Loire : le cas de la boire Saint-Venant à Tours", in F. Braemer et J.-F. Berger (eds.), *Temps et espaces de l'homme en société, analyses et modèles spatiaux en archéologie, XXV^e Rencontres internationales d'archéologie et d'histoire d'Antibes (colloque tenu à Antibes les 21-23 octobre 2004)* : 453-463.

Teulet, A. — 1863-1866, *Layettes du Trésor des chartes*, vol. 1 et 2, de Pépin à 1246, Paris, Archives de l'Empire, reprint 1977.

Yedid, A. — 1989, *Centres historiques. Méthodes d'analyse*, Paris, éditions du STU.

Liste des figures

1. Un possible paléochenal et le *castrum* de Saint-Martin
2. Jonction entre le *castrum* de Saint-Martin et la Loire par Maufumier
3. Trace du corridor « fluvial » dans la planimétrie urbaine
4. Les trois orientations majeures du cadastre napoléonien de Tours

Fig. 1. Un possible paléochenal et le *castrum* de Saint-Martin

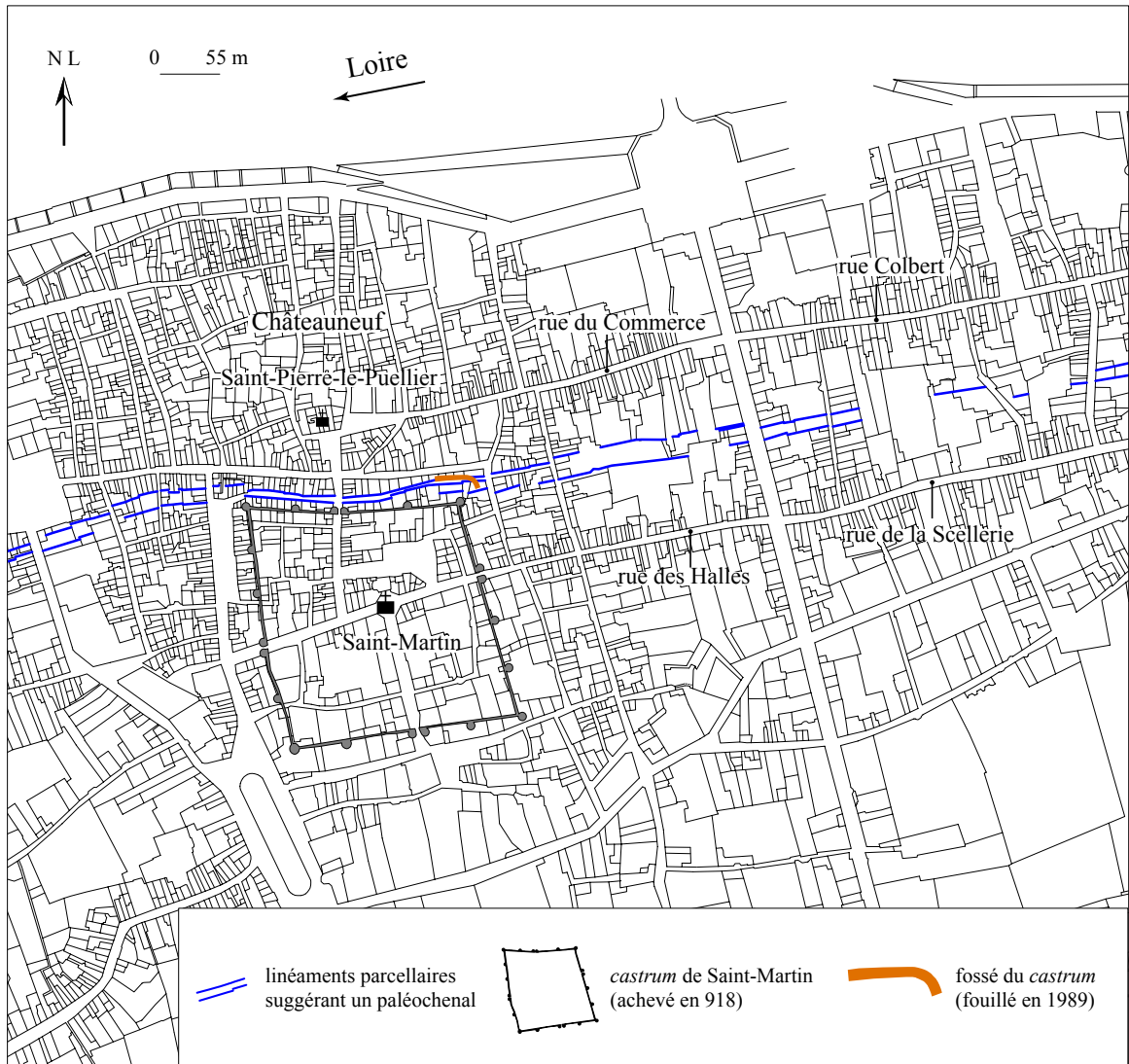
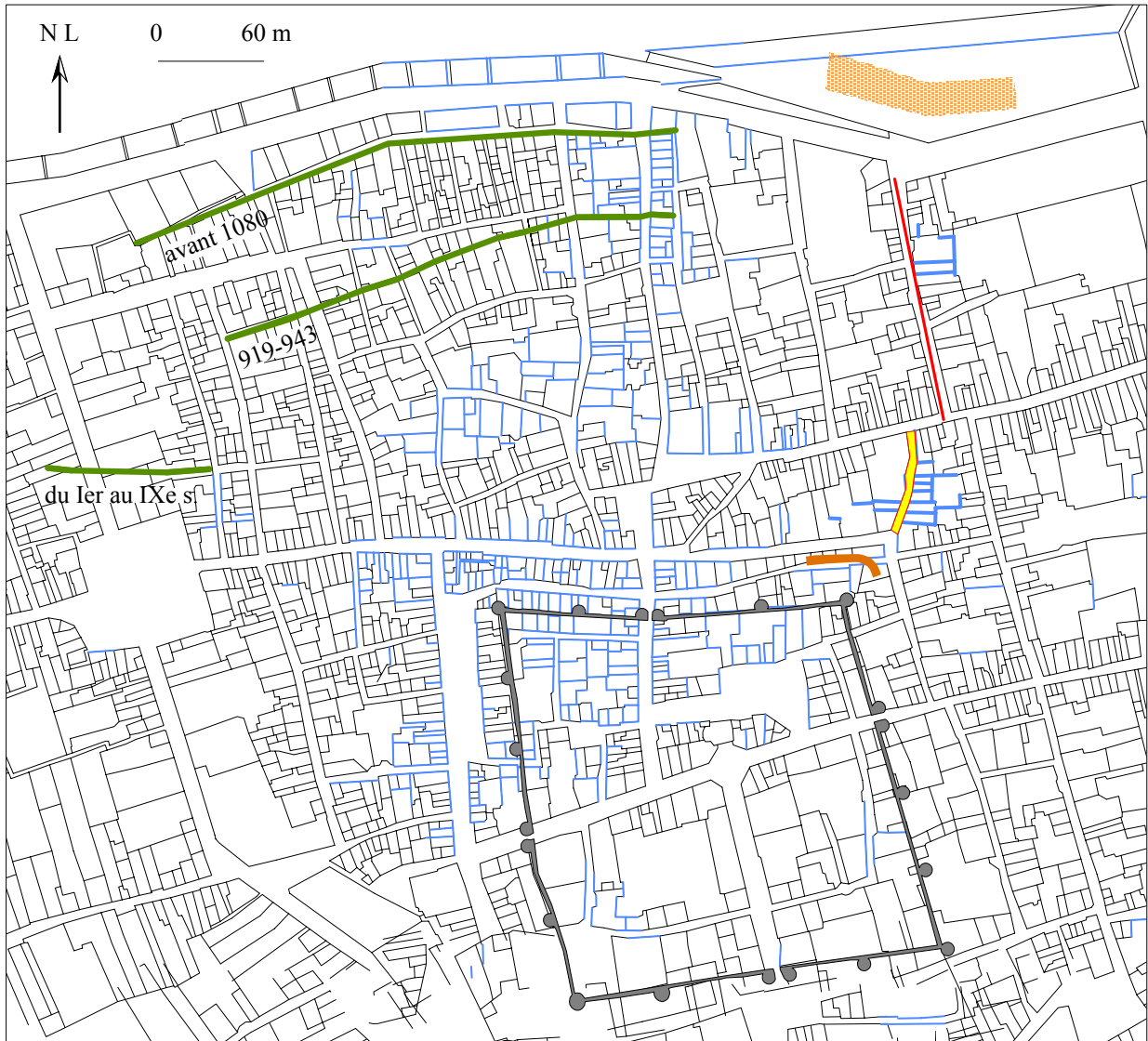


Fig. 2. Jonction entre le *castrum* de Saint-Martin et la Loire par Maufumier



Cartographie : H. Noizet - UMR 6173

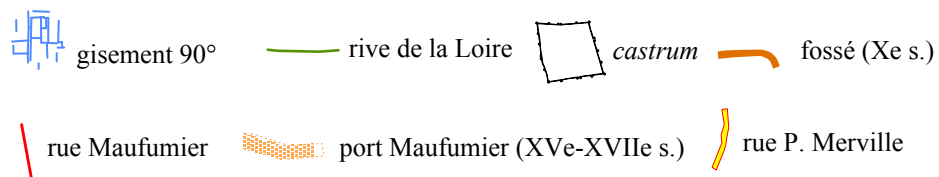
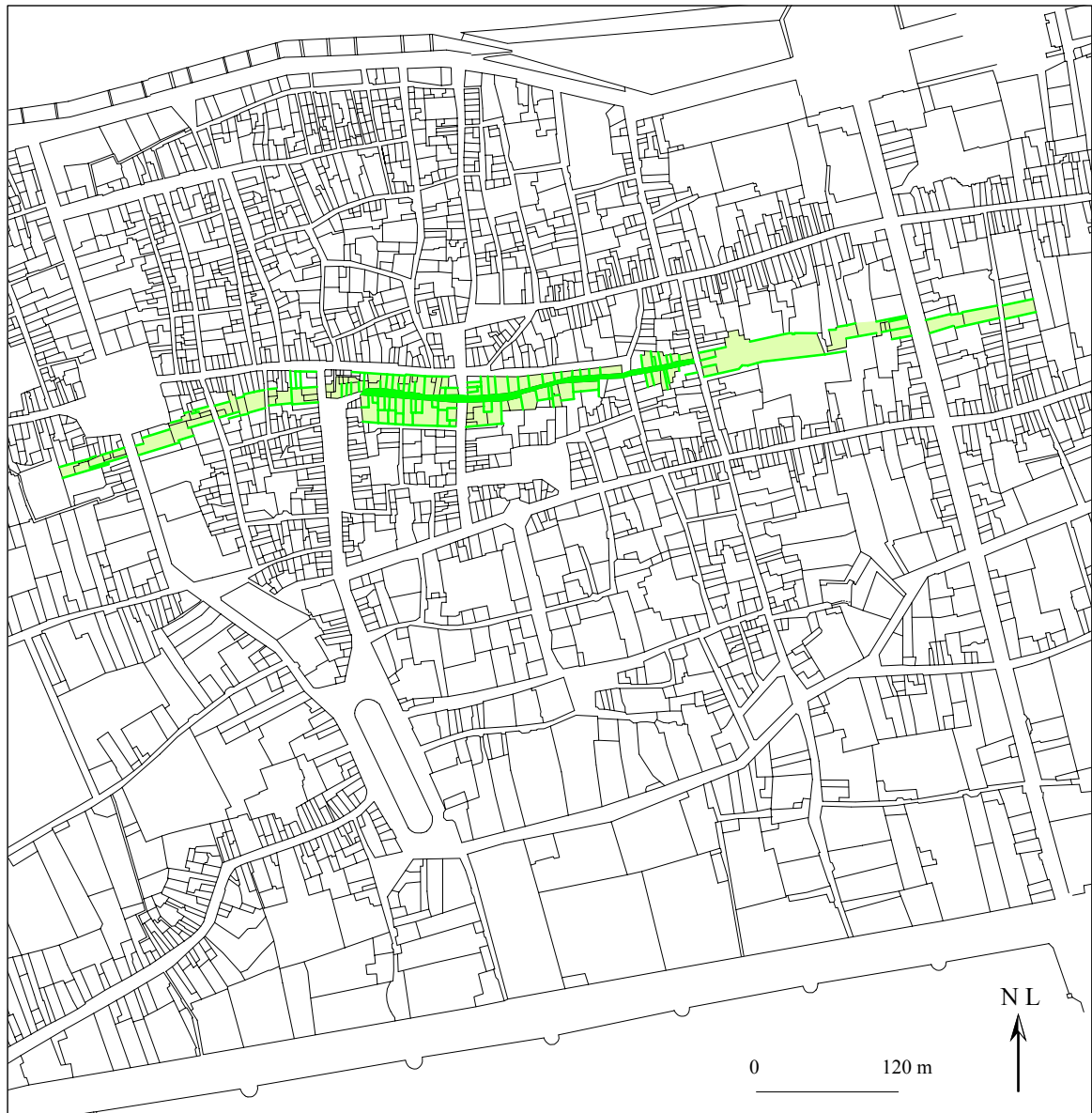


Fig. 3. Le corridor fluvial



Cartographie : H. Noizet - UMR 6173

 Rue-chenal



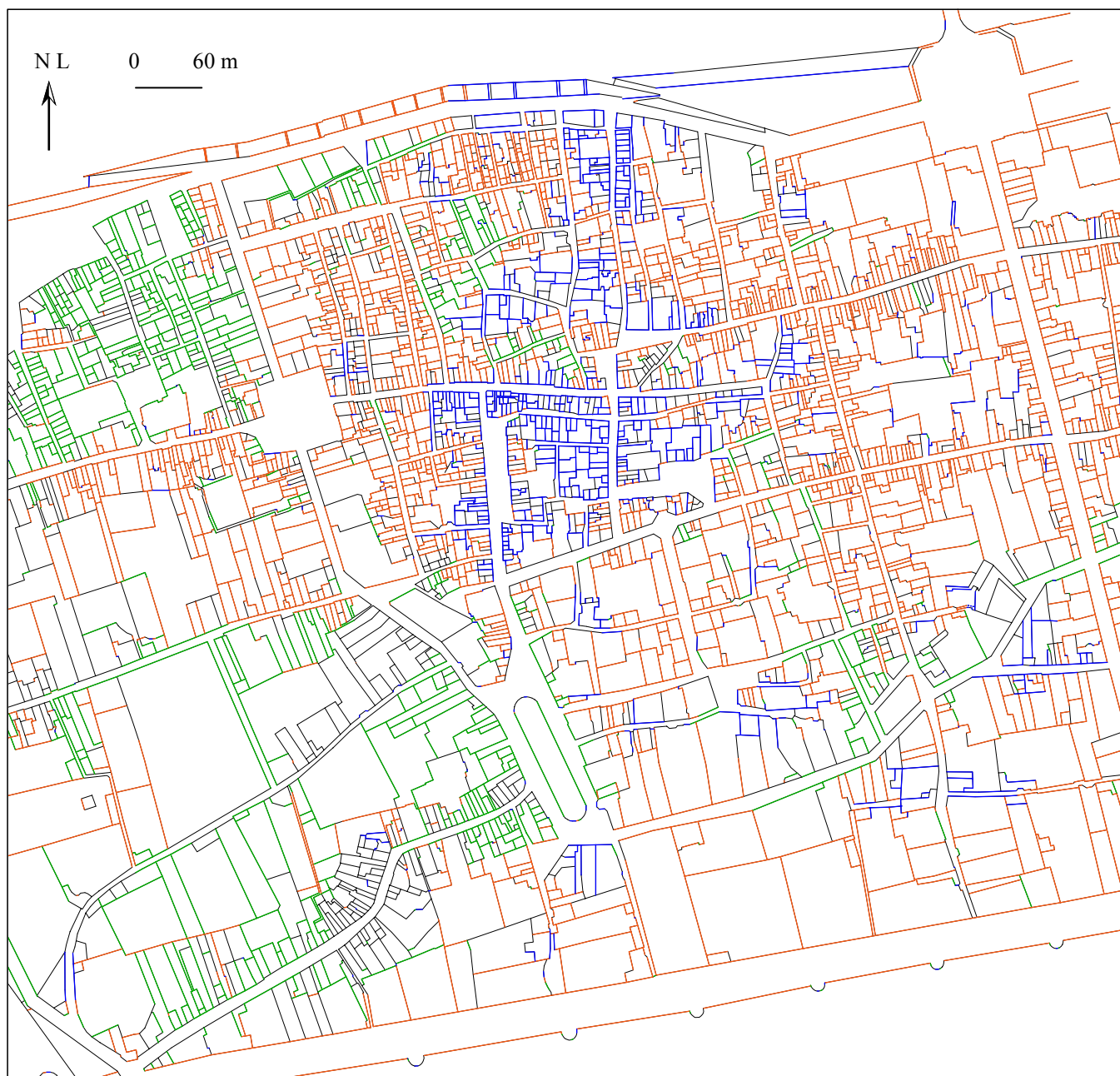
Lignes parcelaires
associées



Espaces surfaciques
associés

Noizet, H el ene, "La transmission du "rural" et de la "nature" dans la ville : le cas de Tours",
Etudes rurales, 175-176, p. 109-28, 2005

Fig. 4. Les trois orientations majeures du cadastre napol eonien de Tours



Cartographie : X. Rodier - UMR 6173

— gisement 77,5° — gisement 65° — gisement 90°